



Ivresse publique et manifeste

Par **Hélicoptere**, le **08/10/2018** à **13:28**

Bonjour,

Je me suis présenté au commissariat de ma commune en étant en état d'ivresse pour déposer une main courante.

Ils ont décidé de me garder. J'ai été menotté et puis mis dans une cellule. Je ne me rappelle pas mon comportement. Je marchais normalement. J'ai commencé avoir mal et ils ont décidé de m'amener à l'hôpital. J'ai fait une forte poussé de tension avec un risque d'AVC et l'hôpital m'a gardé sous observation.

Les policiers m'ont laissé un avis de contravention sur lequel la cas A est coché article R3351 de la santé publique. Je me suis présenté au commissariat pour les remercier et m'excuser. Ils m'ont dit que je dois attendre d'être convoqué.

Cela veut dire que j'ai un procès pénal en vue ? Eventuellement un casier ? Cela veut dire que les policiers ont ils déposé plainte pénale contre moi ?

Devrais je retourner leurs demander de quoi s'agit il exactement et m'excuser à nouveau. J'angoisse beaucoup car je n'ai jamais eu à faire à la police.

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **08/10/2018** à **14:29**

Bonjour

Vous vous rappelez.. ou pas ?

"Je ne me rappelle pas mon comportement. Je marchais normalement."

Par **Hélicoptere**, le **08/10/2018** à **14:43**

Je marchais correctement cela a été constaté aussi à l'hôpital. J'ai discuté bien que j'avais des problèmes d'élocution et j'ai me rappelle par bout le contenu des discussions.

Je me rappelle très bien que j'avais demandé de l'eau et cela a été refusé et je l'avais

reproché.

Je n'ai pas l'habitude de boire et je ne m'y attendais pas à un tel effet.

Par **Visiteur**, le **08/10/2018** à **14:53**

Les policiers ne portent pas plainte si vous ne les avez pas agressés mais ils constatent et verbalisent . Vous n'avez pas créé d'accident, les conséquences ne seront pas graves. Il vous reste à attendre la décision du procureur, mais votre taux d'alcoolémie sera l'élément de décision.

Par **Hélicoptère**, le **08/10/2018** à **15:00**

J'oublie même de vous remercier pour votre patience.

J'avais refusé l'analyse de alcoolémie, j'ai peur d'être piqué et il n'y avait pas de médecin sur place.

Je ne pense pas avoir été agressif physiquement, je suis allé au commissariat moi même.

J'ai eu peut être des propos verbaux c'est tout. D'autre part c'est ma toute première infraction.

Je me demande s'il ne faut pas que j'aille le demander directement tout en m'excusant et avant tout les remercier ils m'ont sauvé la vie.